

**Conseil d'administration
Séance du 6 juillet 2026**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 42/2026	QUESTIONS FORMATION
	Règlement de la Commission Vie Etudiante et de Campus

Vu l'article L.841-5 du code de l'éducation

Vu les articles D841-2 à D841-11 du code de l'éducation

Vu l'article L. 712-3 du code de l'éducation

Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Vu la délibération du Conseil d'administration du 23 septembre 2019 approuvant la mise en place de la Commission Vie Etudiante et de Campus au sein de l'établissement

Vu l'avis rendu par la Commission Formation et Vie Universitaire en date du 3 juillet 2026

Le Conseil d'administration de l'Université Jean Monnet (EPE) adopte la modification du règlement de la Commission Vie Etudiante et de Campus.

Document annexé

A Saint Etienne le 7 juillet 2026

Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université Jean Monnet,

Florent PIGEON



POUR : 23

CONTRE : 0

ABST : 0